



Bourse mobilité internationale jeunes chercheur.e.s 2023

Une aide proposée par la Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie, avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Date d'ouverture : 1^{er} juillet 2022
Date de clôture : 30 septembre 2022
Résultats : novembre 2022

contact : plateforme.recherche.findevie@ubfc.fr

1. Contexte

La Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie a pour mission de contribuer à la structuration, au développement et à la valorisation de la recherche française dans le domaine de la fin de vie et des soins palliatifs. Rassemblant plus de 367 chercheur.e.s français.es de 56 disciplines différentes, la Plateforme cherche à faciliter les interfaces disciplinaires et à faire émerger des projets de recherche répondant aux enjeux de nos sociétés en matière de fin de vie.

Cette bourse de mobilité internationale vise à inciter les jeunes chercheur.e.s français.es à déployer des projets interdisciplinaires d'envergure internationale et à les accompagner vers cet objectif.

2. Objectifs et durée du séjour de recherche

Les actions de recherche menées dans le cadre de cette bourse de mobilité internationale devront susciter et/ou renforcer des collaborations internationales, et particulièrement européennes, en poursuivant un, ou plusieurs, des objectifs suivants :

- montage de réseaux internationaux préfigurant le montage de projets de recherche,
- études pilotes (enquêtes de terrain, consultation de sources et bases de données),
- études comparatives complémentaires aux travaux actuellement menés par les jeunes chercheur.e.s,
- préparation et organisation d'événements scientifiques internationaux.

La durée du séjour doit être d'au moins 3 mois consécutifs et ne peut excéder 5 mois.

3. Thématiques de recherche

Les quatre thématiques de recherche ciblées par cette bourse de mobilité sont les suivantes :

- ❖ **Virage domiciliaire et approches domiciliaires** de la fin de vie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- ❖ **Autonomie de la volonté** : analyse des expressions de la volonté de mourir des personnes en situation de handicap et/ou des personnes âgées en perte d'autonomie et des réactions associées des proches aidants et des professionnels ;
- ❖ **Fins de vie des enfants** en situation de handicap ;
- ❖ **Expériences du deuil** des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie, de leurs proches aidants et des professionnels qui les accompagnent.

Une attention particulière sera portée, pour chacune des thématiques présentées ci-dessus, à croiser les regards et le vécu des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie, de leurs proches aidants et des professionnels les accompagnant.

4. Périmètre

Cette aide s'applique à toutes les destinations (dans le respect des règles de séjour en vigueur dans les pays choisis – consultation du site [diplomatie.gouv.fr](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/) pour connaître les derniers conseils aux voyageurs en vigueur : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>) et à tout type d'institution d'accueil. Une priorité sera donnée aux projets visant à nourrir les collaborations européennes.

La Plateforme, sur la base de ses collaborations internationales existantes, pourra aider les candidat.e.s à identifier des collaborateurs et terrains de réalisation de leur mobilité.

Disciplines concernées : sciences humaines et sociales et santé publique.

5. Moyens alloués

- Une bourse d'un montant égal à 5 000 € sera versée à la / au lauréat.e.
- La mission devra obligatoirement être réalisée dans les huit mois suivant le versement de la bourse.
- Cette aide est destinée à couvrir les frais de mission et les frais de séjour.
- Ne sont pas éligibles les dépenses d'investissement.

6. Calendrier

- ❖ Publication de l'appel à candidatures : **1er juillet 2022**
- ❖ Date limite de dépôt : **30 septembre 2022**
- ❖ Annonce des résultats : **novembre 2022**
- ❖ Période de mobilité éligible : **entre janvier et décembre 2023**

7. Modalités de candidature

7.1. Critères d'éligibilité

Porteurs de projets :

- Doctorant.e.s ou post-doctorant.e.s : être inscrit.e.s en doctorat ou bénéficiaire d'un contrat post-doctoral au moment de la demande et de la mobilité.
- Pour les post-doctorant.e.s : avoir soutenu sa thèse dans les dix années précédant la présente demande.
- Figurer dans l'annuaire national de la Plateforme pour la recherche sur la fin de vie. Pour s'inscrire : <https://www.plateforme-recherche-findevie.fr/index.php/annuaire-chercheurs>

Pour être examinés, les dossiers devront respecter les conditions suivantes :

- Être rédigés en langue française et en anglaise si le pays d'accueil n'est pas francophone.
- Présenter un avis « favorable » ou « très favorable » des directeur.rice.s de thèse et de l'école doctorale (pour les doctorant.e.s) et/ou du/de la responsable du laboratoire (pour les doctorant.e.s et post-doctorant.e.s).
- Proposer un séjour dans un pays différent de celui du porteur ou de la porteuse de projet et/ou, le cas échéant, de son pays de cotutelle.
- Prévoir un séjour de recherche d'une durée minimale de 3 mois consécutifs, et maximum de 5 mois.

7.2. Modalités de soumission des candidatures

- Compléter et soumettre le formulaire de demande (en ligne sur notre site) avant le 30 septembre 2022 (17h - heure française).
- Fournir les annexes suivantes :
 - Dossier de candidature (*Annexe 1 [.docx]*)
 - CV de 2 pages maximum incluant les principaux articles publiés, les communications orales et posters réalisés
 - La lettre d'invitation de l'établissement d'accueil précisant les dates de séjour (*Annexe 2 [.docx]*)

8. Modalités d'évaluation

Seuls seront admis au processus de sélection les dossiers de candidature complets et ayant été soumis via le site web de la Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie (sur la page dédiée à cette bourse), avant la date du 30 septembre 2022 (17h - heure française).

Après vérification de la recevabilité des dossiers soumis, un jury procédera à la sélection des candidatures et à l'attribution de la bourse de mobilité, selon les critères indiqués ci-dessous :

- Qualité scientifique et pertinence de la mobilité ;
- Adéquation du projet de mobilité avec les objectifs et les thématiques de recherche ciblés ;
- Pertinence des perspectives envisagées à la suite des collaborations engagées lors de la mobilité.

9. Suivi des projets retenus

- Un rapport de recherche (entre 20 et 50 pages) devra être remis à la Plateforme et à la CNSA dans les 3 mois suivant la fin de séjour de recherche. Ce rapport devra détailler les actions réalisées, les perspectives des collaborations initiées, les données obtenues (le cas échéant) et comportera une synthèse problématisée des connaissances développées à l'occasion de la mobilité.
- Les projets soutenus bénéficieront d'un appui à la communication et à la valorisation au sein de la communauté scientifique comme du grand public par la Plateforme et la CNSA.
- La/le lauréat.e de cette bourse devra mentionner le financement obtenu dans toutes les publications et supports de communication liés au projet soutenu et/ou utiliser le logo de la Plateforme et de la CNSA.

>> Pour toute question concernant les modalités cette bourse de mobilité internationale 2023 :
plateforme.recherche.findevie@ubfc.fr